



ARRÊTÉ

Soisy
MUNICIPALITÉ

Administration générale
LE/AA

2025-n° 003

PRIS LE 21 JAN, 2025
EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA
DELIBERATION DU 1^{er} FEVRIER 2024

Accusé de réception de préfecture
095-219505989-20250121-AG2025AR003-AI
Date de réception préfecture : 21/01/2025

OBUJET : Désignation et délégation de signature et de fonctions à Monsieur Johnny MONTEIL

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-19, R 2122-8 et R 2122-10 ;

VU le Code Civil ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999 par l'instruction du 29 mars 2002 ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité des services, et notamment ceux relatifs aux actes d'état civil, en octroyant une délégation de signature et de fonctions à un fonctionnaire municipal ;

CONSIDERANT que Monsieur Johnny MONTEIL,
occupe l'emploi d'agent d'état civil au sein du service Administration générale ;

CONSIDERANT que l'arrêté n°2020-036 n'est pas exhaustif et qu'il y a lieu de le compléter,

ARRÊTÉ

Article 1 : Est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à partir de ce jour, à Monsieur Johnny MONTEIL,
occupant l'emploi d'agent d'état civil au sein du service Administration générale, délégation de signature pour :

- La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet ;
- La légalisation des signatures ;
- Accusé réception des colis

M

Et délégation de certaines des fonctions que j'exerce en tant qu'officier d'état civil, et dont la liste est arrêtée ci-après :

- La réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, au changement de prénom pour un mineur ou un majeur, rectifications ou omissions de certaines erreurs purement matérielles ;
- La transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil ;
- Le changement de nom aux fins de mise en concordance de l'état civil Français avec le nom retenu à l'état civil étranger ;
- L'enregistrement des changements de noms simplifiés ;
- L'enregistrement des déclarations, modifications et dissolutions des pactes civils de solidarité ;
- L'enregistrement des dossiers de mariage et documents nécessaires au respect de la procédure (publication des bans, Certificat de non opposition, Certificat de non audition, récépissé de dépôt du dossier...) ;
- L'enregistrement des publications extérieures à mariage ;
- La réalisation de l'audition commune ou entretiens séparés, préalables au mariage ;
- La réalisation d'audition commune ou entretiens séparés, préalable à la reconnaissance ;
- L'établissement de tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

Dans ce cadre, cette dernière pourra également valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Article 3 : La signature des actes pris par Monsieur Johnny MONTEIL, dans le cadre de sa délégation de fonction et de signature, devra être accompagnée de la mention suivante :

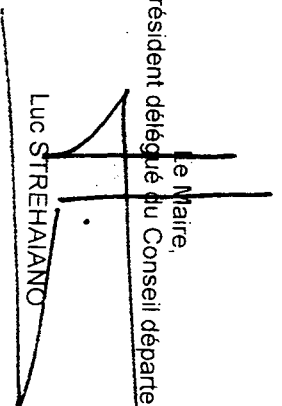
Par délégation du Maire,

Johnny MONTEIL,

La signature et le paraphe de Monsieur Johnny MONTEIL sont déposés en annexe au présent arrêté.

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'agent, et dont un exemplaire sera affiché et transmis au Sous-préfet de l'Arrondissement de Sarcelles et au Procureur de la République.

Le Maire,
Vice-Président délégué du Conseil départemental


Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles, le 21 JAN. 2025
Mis en ligne et/ou notifié le 21 JAN. 2025

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 21 JAN. 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.



Soisy
SOISY-MONTEMBREUX

Administration générale
LE/AA

2025-n° 003

ARRÊTÉ



PRIS LE

**EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA
DELIBERATION DU 1^{er} FEVRIER 2024**

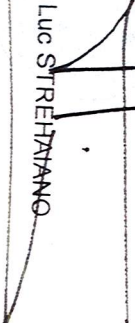
ANNEXE A L'ARRÊTÉ N° ..003.....

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET DE FONCTIONS A MONSIEUR JOHNNY MONTEIL

Conformément à l'article 2 de l'arrêté susmentionné, Madame Johnny MONTEIL, ci-après, sa signature et son paraphe :

SIGNATURE	PARAPHE
	

Le Maire,
Vice-Président délégué du Conseil départemental


Luc STREHMANNO